

**Décision du maire de la commune de  
Langogne**

**Plan de financement et demande de  
subvention pour l'entretien annuel des  
installations mécaniques et des machines de la  
Filature des Calquières de Langogne**

**Date d'affichage : 22/11/2024**

**Le Maire de la Commune de Langogne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du Conseil municipal de la commune de Langogne du 25 mai 2020, relative aux délégations de pouvoir au Maire ;

**Vu** le budget de la commune ;

**Considérant** la nécessité de procéder à un entretien annuel des installations mécaniques et des machines de la Filature des Calquières par un restaurateur habilité « Musées de France » ;

**DÉCIDE**

- De **SOLLICITER** auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles d'Occitanie une subvention pour l'entretien annuel des installations mécaniques et des machines de la Filature des Calquières par un restaurateur habilité « Musées de France », selon le plan de financement présenté ci-dessous :

**Coût de l'opération :                      5825 € HT – 6990 € TTC**

Dépenses (HT)	Montant (HT)	Recettes	Montant
Mission d'entretien	5825 €	Subvention DRAC (50%)	2912,50 €
		Autofinancement (50%)	2912,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>5825 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5825 €</b>

Fait à Langogne, le 21 novembre 2024,

Le Maire,  
  
Marc OZIOL

*La présente décision, prise dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, sera transmise à M le Préfet et au comptable public. Il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 dudit Code*

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication